Province de Zuébec Municipalité régionale de comté de La Haute-Uamaska

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

ADOPTION DU RÈGLEMENT 584-2019 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 582-2018 POUR FIXER LES TAUX DES TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

Avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale adjointe, que lors de la séance extraordinaire de ladite municipalité tenue le 14 janvier 2019, le conseil a étudié et adopté le RÈGLEMENT 584-2019 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 582-2018 POUR FIXER LES TAUX DES TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019.

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton au bureau situé au 136, rue Principale, à Sainte-Cécile-de-Milton.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 15^e jour du mois de janvier 2019.

Guylaine Giguère

Directrice générale adjointe

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je, soussignée, Guylaine Giguère, directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 15 janvier 2019, entre 8h30 et 16h30. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 décembre 2019.

Guylaine Giguère

Directrice générale adjointe